



Comité National Contre le Bizutage

Dossier de presse rentrée 2024



**Le bizutage un délit puni par la loi
La dignité humaine est inviolable.**

La loi de 1998

Le CNCB a participé à l'élaboration de la loi de juin 1998 condamnant le bizutage et à ses modifications en janvier 2017.

« Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende »



À la rentrée 2023 le bizutage toujours d'actualité !

Le CNCB a reçu une vingtaine de témoignages qui concernaient : l'armée, des écoles d'ingénieurs, une école de commerce, des écoles scientifiques (kiné, biologie), une classe prépa, l'université dont un en médecine, une école d'architecture, le sport.

6 témoignages concernaient des faits anciens (1986, 2008, 2013, 2016, 2018, 2022)

Certaines structures ont fait appel au CNCB pour des soupçons de bizutage ou pour des actions de prévention.

Le CNCB a traité toutes les situations avec les jeunes, leurs parents et/ou les établissements.

Malheureusement certains cas sont difficilement gérables lorsque la victime craint d'être identifiée et demande l'anonymat par peur des représailles.

Le CNCB a transmis les témoignages reçus, que ce soit par téléphone, par courriel ou par courrier, aux ministères concernés : Enseignement Supérieur et Recherche, Sports.

Les incontournables du bizutage : humiliation, alcoolisation

- L'alcoolisation en grande quantité, administrée aux nouveaux avec par exemple un biberon.
- Les actes à connotation sexuelle : fesses à l'air, seins dénudés, simulation de fellation ...
- Les nouveaux qu'on empêche de dormir.
- Confiscation des téléphones portables.
- Les photos ou insultes sur les réseaux sociaux.
- Les pressions psychologiques, les coups, les jeunes tondu.

Avec toujours L'objectif de souder le groupe, d'accueillir et d'admettre le ou les nouveaux, nouvelles au sein du groupe, de respecter la tradition ...

Avec parfois la complicité de professeurs.

Le CNCB partie civile depuis 2013 !

Le CNCB est partie civile dans le dossier du bizutage à l'EDHEC de Lille pour des faits qui remontent à 2013. Un jeune est resté lourdement handicapé.

Classement sans suite par le juge d'instruction le 21 mars 2017. Le CNCB fait appel de cette décision.

En 2022 mise en examen de l'association Course Croisière EDHEC.

Un procès devrait avoir lieu en 2025 soit 13 ans après les faits !



Le CNCB exige que tous prennent leurs responsabilités

Qu'on ne tolère pas que des boissons non autorisées soient présentes dans les soirées étudiantes (n'ayant pas la licence officielle). Les alcools forts conduisent trop souvent à des drames : comas éthyliques, chutes mortelles, viols....

Que des sanctions sévères soient prises rapidement dans les établissements à l'encontre des bizuteurs et de ceux qui les soutiennent ou qui les laissent faire.

Que toute plainte déposée fasse l'objet d'une véritable instruction et non d'un classement sans suite comme c'est trop souvent le cas.

Que les décisions de justices interviennent rapidement pour avoir valeur d'exemple et soient suffisamment sévères pour être dissuasives.

Que les victimes, et tous ceux qui osent parler, bénéficient de soutien dans leur établissement, afin de ne pas y être victimes de représailles. Il est inacceptable qu'un-e jeune soit obligé-e de quitter son établissement et même de renoncer à son projet professionnel ou sportif.

La loi du silence est l'obstacle majeur à l'éradication du bizutage.

Le Comité National Contre le Bizutage c'est :

Des personnes physiques et des associations : la FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, l'APEL : Association des Parents de l'Enseignement Libre, la FAGE : fédération autonome générale étudiante

Des partenaires : UNEF, UNL, SNESUP, SNPDEN, Sup Recherche UNSA, UNSA Éducation, CDEFI, CGE, CPU, MAE, MGEN, ADOSEN, PEEP, SGEN-CFDT.



Nos actions

Sensibiliser et alerter : les élèves, les personnels d'encadrement, les chefs d'établissement.

Recueillir les témoignages : par email, téléphone ou courrier.

Écouter, soutenir et conseiller les victimes, leurs familles, et tous ceux qui osent témoigner.

Interpeller les responsables des établissements concernés par le bizutage.

Informers les ministères : Enseignement Supérieur, Sports et agir en concertation avec eux.

Nos outils

Deux plaquettes, des affiches, deux diaporamas, deux vidéos, tous portent le logo des ministères concernés.

Ces documents sont téléchargeables sur notre site et envoyés gratuitement et en nombre.

Le site du CNCB a reçu 7121 visites en une année

Contacts presse

Marie France Henry, Présidente 06 07 45 26 11

Françoise Mougin, Secrétaire générale 06 82 81 40 70